

## Infos DDFiP 61

### **Adaptation des structures et du réseau 2018 (ASR)**

Suite au CTL du 29/06/2017, re-convoqué le 3/07/2017 (vote contre de l'ensemble des OS), les projets suivants ont été présentés aux syndicats :

- fermeture du SIP-SIE de L'Aigle au 01/01/2018 et transfert vers le SIP de Mortagne
- fermeture de la trésorerie de Putanges au 01/01/2018, transfert au SIP et à la trésorerie d'Argentan
- transfert du recouvrement des particuliers vers les SIP correspondants pour les trésoreries de Sées, Bellême, Putanges et Gacé

Nul doute que si le SIP-SIE de L'Aigle ferme, la fermeture du site de Domfront n'en sera que plus facile. De même pour les trésoreries qui, une fois qu'elles auront perdu le recouvrement des particuliers, n'auront plus beaucoup de poids !!

### **Réseau DGFIP**

Dans le cadre de la «modernisation de la gestion des administrations publiques » la Cour des comptes propose dans son rapport de juin 2017 d'intensifier « l'effort de resserrement des réseaux administratifs sur les territoires ».

Page 158 de ce rapport on peut lire: « Le réseau de la DGFIP est le plus étendu, avec 4 765 implantations locales en France, dont 4 648 en France métropolitaine (98 %). Il est composé de trésoreries (52,6 % des implantations) et de services des impôts pour les entreprises ou pour les particuliers (26,2 %). La France se caractérise ainsi par un nombre très élevé de structures fiscales en comparaison de ses voisins. Malgré le développement de la dématérialisation des procédures, le nombre des implantations de la DGFIP n'a baissé que de 3,6% entre 2011 et 2015. **Une accélération du resserrement de ce réseau, tant pour ses implantations fiscales que pour ses trésoreries, est possible et nécessaire. Elle doit s'accompagner d'un assouplissement des règles de mobilité au sein de la DGFIP.** »

Pour mémoire l'Orne est passée de 34 postes de trésoreries en 2001, à 21 en 2010 et à 10 qui resteront en sursis fin 2018. Le département est aujourd'hui précurseur en France avec la décision de fermer le SIP/SIE de L'Aigle. Mais pour mener à bien cette accélération des suppressions d'implantation et de services, la DGFIP va devoir recourir à la suppression des droits et garanties actuels d'affectation des agents.

### **Frais de déplacements**

Suite à une question diverse posée en CTL le 28/06/2017, la CGT Finances publiques de l'Orne a fait des recherches :

L'arrêté du 01/11/2006 pris pour application du décret n°2006-781 du 03/07/2006 fixe les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents, dans le cadre des missions et des stages.

Plus précisément, s'agissant des frais occasionnés sur place ( transport en commun entre hôtel et lieu de stage ), il y a lieu de faire une distinction en fonction du motif de déplacement :

- mission : article 10 de l'arrêté, les frais exposés sur le lieu de mission sont remboursés ( si justifiés )
- stage : art 27 de l'arrêté, seul un aller-retour entre résidence administrative ou familiale et le lieu de formation est remboursé.

Ainsi, pour les agents en formation continue, les frais occasionnés sur place ne sont pas remboursés.

Cette position peut être préjudiciable pour les agents volontaires à effectuer des stages. En effet, le remboursement forfaitaire de 55 € par nuitée ( chambre et petit-déjeuner ) devient souvent insuffisant ; obligeant les agents à effectuer des réservations d'hôtel à plus grande distance des lieux de stage ou dans des hôtels avec une sécurité douteuse.

La CGT Finances publiques de l'Orne souhaite que la DDFiP, dans un souci de respect de l'agent et de ses engagements professionnels, s'engage à rembourser la totalité des frais dès lors qu'ils sont justifiés.

